

**DIFFUSION IMMÉDIATE**

**CNW Code 01  
Médias régionaux 64**

## **QUÉBEC DONNE LE FEU VERT AU PROJET DE PARC ÉOLIEN MONT-SAINTE-MARGUERITE EN CHAUDIÈRE-APPALACHES**

**Québec, 14 novembre 2016** – Le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et député de Lotbinière-Frontenac, M. Laurent Lessard, au nom du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, annonce aujourd'hui que le promoteur Parc éolien Mont Sainte-Marguerite S.E.C. obtient l'autorisation du gouvernement du Québec pour la réalisation de son projet de parc éolien à Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Le Sacré-Cœur-de-Jésus.

« Je me réjouis de la création d'emplois que ce projet engendre, a souligné le ministre Lessard. À terme, on parle de 8 à 12 emplois, mais pendant la phase de construction, jusqu'à 270 travailleurs et travailleuses pourraient être embauchés. » Par ailleurs, il est prévu que le promoteur verse aux municipalités 5 000 \$ par année par mégawatt installé sur leur territoire, une somme à laquelle s'ajoutera une contribution volontaire de 20 000 \$ par année à chaque municipalité pour la réalisation de projets communautaires. Des redevances sont également prévues pour les propriétaires terriens concernés.

### **Faits saillants**

- La mise en service du parc éolien Mont-Sainte-Marguerite est prévue le 1<sup>er</sup> décembre 2017.
- Le projet est estimé à 300 M\$, dont 180 M\$ dépensés au Québec. Le parc comptera 46 éoliennes
- Le projet prévoit la création de 8 à 12 emplois pour le parc et l'embauche de 270 travailleurs durant la phase de construction.
- La hauteur des éoliennes sera de 149 mètres.
- Les éoliennes auront une puissance de 3,2 mégawatts (MW) chacune.
- La puissance totale installée sera de 147,2 MW.

La majorité des éoliennes seront réparties sur le territoire de Saint-Sylvestre, l'emplacement retenu se trouvant à environ 50 kilomètres au sud des villes de Québec et de Lévis et à une quinzaine de kilomètres à l'ouest de Sainte-Marie. Le projet prévoit la construction des infrastructures nécessaires pour y accéder et pour l'alimenter en électricité.

Comme le mentionne le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), le projet suscite l'adhésion d'une majorité de la population et des instances concernées. Il a

notamment fait l'objet d'un mandat d'audience publique du BAPE. Réalisé entre le 6 octobre 2015 et le 12 février 2016, ce mandat prévoyait la tenue de cinq séances publiques et a mené à l'analyse de 74 mémoires.

Le projet a également fait l'objet d'une décision favorable de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Globalement, ces échanges ont permis de mettre sur pied des moyens pour maintenir la qualité de vie des résidents établis dans le voisinage des futures éoliennes.

Le décret gouvernemental et le rapport d'analyse environnementale sont disponibles sur le site Web du MDDELCC aux adresses suivantes : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/lisprode.htm> et <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/lisproan.htm>.

Par ailleurs, le rapport du BAPE et d'autres documents concernant le projet de parc éolien Mont-Sainte-Marguerite peuvent être consultés sur le site Web du BAPE, à l'adresse suivante : [http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole\\_mont-sainte-marguerite/index.htm](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_mont-sainte-marguerite/index.htm).

– 30 –

**SOURCES :**

Emilie Simard  
Attachée de presse  
Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
Tél. : 418 521-3911

Mathieu Gaudreault  
Attaché de presse  
Cabinet du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports  
Tél. : 418 643-6980

**INFORMATION :**

Relations avec les médias  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
Tél. : 418 521-3991